

Tarifs 2<sup>ème</sup> trimestre du 01-01-2024 au 31-03-2024

## FORFAITS INTERNAT ET DEMI-PENSION

INTERNAT 4 NUITS	DP 5 JOURS	DP 4 JOURS	DP 3 JOURS
443.00 €	178.00 €	151.00 €	112.50 €

TICKET pour 1 REPAS ELEVE : 3.90 €

**Règlement des frais de demi-pension et d'internat avant le 10 janvier 2024**

- Vous avez la possibilité de régler le forfait en trois mensualités, **à condition d'avoir rempli le document « échancier de paiement »** (document disponible en ligne ou à l'intendance).
- Si vous avez opté pour des prélèvements sur votre compte bancaire, ces derniers seront effectués les **10 janvier, 05 février et 05 mars 2024** (formulaire SEPA d'autorisation de prélèvement à remplir disponible en ligne ou à l'intendance).
- Les chèques seront encaissés à partir du **10 janvier 2024**.
- Le paiement en ligne sécurisé PAYZEN sur l'espace familles ARC EN SELF est également disponible (onglet figurant sur la page d'accueil ATRIUM) pour les familles possédant déjà des codes de connexion et qui auront validé le formulaire d'inscription du service d'hébergement (choix du régime).
- Attention : nous vous rappelons que votre enfant ne peut avoir accès à la demi-pension ou à l'internat que si le montant demandé en a été préalablement payé. Aucun repas n'est servi à l'élève qui n'a pas une carte d'accès validée par votre paiement.
- Les élèves conservent leur carte pendant toute leur scolarité au lycée. Toute nouvelle carte est facturée **5.00€**.

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire a **le choix** entre trois formules :

FORFAIT INTERNAT OU DEMI-PENSION	TICKET REPAS (moins de 3 jours / semaine)	TICKET REPAS EXCEPTIONNEL
<p><b>1.</b> Choisir un forfait pour le trimestre ; ce choix n'est plus modifiable en cours de trimestre et les jours doivent être fixés en début de trimestre.</p> <p>Ce système est particulièrement intéressant pour les élèves qui prennent 3 à 5 repas par semaine.</p>	<p><b>2.</b> Choisir de manger au ticket repas ; le ticket coûte <b>3.90 € et doit être acheté par 5 repas minimum</b>. Les tickets sont crédités sur une carte et chaque passage de la carte à la badgeuse déduit un repas. Les jours ne sont pas fixes ; l'élève peut manger autant de fois qu'il le souhaite par semaine <b>sous réserve d'avoir réservé le ou les repas d'avance en ligne sur l'espace familles ARC EN SELF (ATRIUM)</b>. Seuls les repas badgés sont débités.</p>	<p><b>3.</b> Un élève qui souhaite déjeuner exceptionnellement au service de demi-pension s'acquittera du prix d'un ticket repas (<b>3.90 €</b>) <b>payable d'avance</b>.</p>

☞ **Attention : les systèmes 1 et 2 ne sont pas cumulables.**

Tout changement de formule doit être signalé par la famille au moment du changement de trimestre, soit par la fiche d'inscription disponible en ligne, soit par un courrier. Aucune facture (hormis pour les élèves boursiers) n'est envoyée par courrier ; les tarifs sont affichés au service intendance et diffusés sur le site web du lycée (<http://www.lycee-valreas.net>) ainsi que sur ATRIUM.